

IMAGINE

MÉDIATHÈQUE MONTERBLANC

REGLEMENT DU CONCOURS DE PHOTO « MONTERBLANC AUTREMENT »

"Une photographie sans émotion est une photographie sans âme"

Rémy Donnadieu

Une vingtaine de photos vont être sélectionnées par un jury pour être reproduites et affichées à la médiathèque du 31 juillet au 29 septembre 2018, sous format 30*45. Trois photographes seront choisis par le public sous la forme d'un vote via une urne à la médiathèque.

Article 1 : La médiathèque Imagine... organise un concours de photo gratuit.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous, sans condition d'âge et de nationalité, du 1er au 30 juin 2018. Attention, les envois postérieurs au 30 juin 2018 ne seront pas pris en compte.

Article 3 : Thème du concours : « Monterblanc autrement ».

Article 4 : La participation consiste en l'envoi d'une seule photographie par candidat.

Article 5 : La photographie ne sera acceptée que sous format numérique. Elle doit être envoyée par mail : mediatheque@monterblanc.fr avec l'objet : « Concours de photo médiathèque » ou donnée via une clé USB aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Article 6 : Chaque candidat garantit l'authenticité de sa photo qu'il envoie accompagnée du bulletin de participation rempli et signé, disponible à la médiathèque, à la mairie ou sur le site www.monterblanc.fr. Tout bulletin de participation incomplet annulera la participation.

Article 7 : Par leur participation au concours, les candidats acceptent :

- La publication des photos retenues par affichage (portant nom et âge des auteurs, sous réserve de l'accord parental pour les mineurs),
- L'exploitation non rémunérée des photos
- La non restitution de leur photo
- La diffusion sous forme de flyers ou autres.

Article 8 : Le jury est anonyme. Il est composé de personnalités choisies par la médiathèque de Monterblanc. La participation au jury interdit de concourir.

Article 9 : Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront pas être remises en cause. Seront écartés les photos déjà éditées ainsi que les photos jugées par le jury injurieuses, discriminatoires, racistes, sexistes ...

Article 10 : Les photographes qui récolteront le plus de voix se verront offrir un prix, décernés le mercredi 12 septembre 2018 à 18h à la médiathèque.

Article 11 : L'acceptation de ce règlement vaut cession des droits sur les photos retenues.

**Bulletin de participation au concours de photo
« Monterblanc autrement » du 1^{er} au 30 juin 2018**

Bulletin à déposer à la médiathèque aux heures d'ouverture ou à renvoyer par mail mediatheque@monterblanc.fr accompagné de votre photo en format numérique (merci de nous fournir une bonne définition de l'image, afin de la reproduire au mieux).

Cadre réservé à la médiathèque : (lors de sa réception, photo n°) Retenue sous le nom PHOTO N°
--

Information candidat

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

Information photo

NOM DE LA PHOTO :

(facultatif) TECHNIQUE(S) UTILISEE(S) :

(facultatif) PHOTO RETOUCHEE : oui / non

Par sa participation, le candidat accepte

- La publication des photos retenues par affichage (portant nom et âge des auteurs)
- L'exploitation non rémunérée des photos
- La non restitution de leur photo
- La diffusion sous forme de flyers ou autres.

Accord parental (pour les mineurs) : Je, soussigné(e) accepte que participe au concours de photo organisé par la médiathèque de Monterblanc et m'engage à ce que le règlement soit respecté.
--

Date

Signature